



Montpellier, vendredi 23 mars 2018

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

**La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue
à la Préfecture de l'Hérault le vendredi 23 mars 2018.**

1. Le projet de modification substantielle d'une autorisation du 02/10/2015 pour la création d'un centre auto de 260 m² et d'une moyenne surface à l enseigne « FNAC » de 710 m². La modification porte sur le remplacement du centre auto par un magasin de 635 m² de surface de vente à l enseigne « DARTY », la surface « FNAC » restant inchangée, situé Centre Commercial les Portes du Littoral – RD912 – Bd René Cassin en Agde (34), a recueilli **un avis favorable à l'unanimité.**
2. Le projet d'extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin bio à l enseigne « BIO & SENS » de 390 m², portant la surface de vente totale de 18 256 à 18 646 m², situé Centre Commercial Les Portes du Littoral – Bd Maurice Pacull en Agde (34) a recueilli **un avis favorable à l'unanimité.**
3. Le projet de création d'un supermarché à l enseigne « LIDL » d'une surface de vente de 1 421,97 m², situé Route de Capestang à Béziers (34) **a été retiré par la S.N.C. LIDL.**

Depuis le décret 2015-165 du 12/02/2015, la CDAC est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

